

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 01

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 20  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : FPIC 2018 : répartition « dérogatoire libre ».

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER (procuration à M. Dréno), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7 ;

**CONSIDERANT** que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), modifié par les lois de finances successives ;

**Considérant** la présentation par Monsieur le Président, qui rappelle la création de ce fonds et son évolution pour 2018 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et/ou des attributions entre les communes et la communauté de communes, en application du CGCT ;

**Considérant** qu'en 2018 le territoire percevra 457 193 € ;

**Considérant** que le FPIC, attribué prioritairement à la communauté de communes, permet de mener des actions intercommunales par la communauté de communes et ainsi de mettre des services à disposition des communes ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-01-BUD-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

Après en avoir débattu, le conseil communautaire **DECIDE** :

Pour l'année 2018, l'attribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est versée :

- pour 154 000 € aux communes, somme répartie entre les communes selon la clé de répartition de droit commun définie par l'Etat selon le tableau ci-dessous ;
- et pour le reste à la communauté de communes, soit pour 303 193 €.

Pays de Blain			303 193
<b>Les 4 communes</b>		100%	154 000
Blain		54.5%	83 962
Bouvron		16.4%	25 187
Le Gâvre		14.7%	22 694
La Chevallerais		14,4%	22 156
<b>TOTAL</b>			<b>457 193</b>

soit 303 193 € à la communauté de communes et 154 000 € aux communes.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

  
Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-01-BUD-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 07 02

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 20  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**Objet :** Délégation du Conseil Communautaire au Président pour les conventions de mise à disposition d'agents en interne aux services du Pays de Blain.

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)**  
**C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)**  
**S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)**  
**N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER (procuration à M. Dréno), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU le CGCT, notamment les articles L2122-22, L5211-09 et L5211-10 ;

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communautaire, à déléguer à Monsieur le Président certaines des attributions du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT la délibération n°2014 05 14 en date du 14 mai 2014, donnant 14 délégations au Président ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat pour :

15. l'établissement et la signature des conventions de mise à disposition d'agents entre les services du Pays de Blain, et la facturation de ces mises à disposition entre les budgets, général et annexes.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-02-PER-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 07 03

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 20  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Création d'un poste d'Éducateur principal de jeunes enfants.

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)**  
**C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)**  
**S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)**  
**N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés :** **M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER (procuration à M. Dréno), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)**

**Secrétaires de séance :** **Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)**

Monsieur le Président explique que la direction managériale des micro-crèches est vacante depuis 2 ans suite à la disponibilité pour convenances personnelles prise par le titulaire du poste. Remplacé à deux reprises, il est important aujourd'hui de stabiliser cette direction pour répondre aux besoins du service, des enfants, des familles et des partenaires institutionnels.

Le poste est actuellement occupé par un fonctionnaire territorial en disponibilité pour suivre son conjoint qui souhaite être intégré par mutation.

Au regard du travail accompli depuis le début de son remplacement et des projets à venir, il est donc proposé d'accepter la demande de mutation de cet agent territorial et de créer un poste d'Éducateur principal de jeunes enfants, à temps complet, à compter du 1er juillet 2018.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois des Éducateurs de jeunes enfants. L'agent percevra les primes et indemnités définies par délibération.

Il est aussi proposé de supprimer le poste d'éducateur de jeunes enfants du tableau des effectifs, créé par délibération n°2013-10-04 du 22 octobre 2013, poste actuel de direction des micro-crèches, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-01-PER-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire DECIDE de :

- ADOPTER la proposition ci-dessus ;
- CREER un poste d'Éducateur principal de jeunes enfants à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- SUPPRIMER le poste d'Éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 ;
- MODIFIER le tableau des effectifs ;
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

**POUR : 13 voix**

**CONTRE : 10 voix** (M. Buf pour M. Flippot, Mme Guihot et procuration, M. Mormann et procuration, M. Pointeau, M. Ricard, Mme Guinel, Mme Fredouelle-Lecire, Mme Mercier.)

**ABSTENTION : 4 voix** (M. Buf, Mme Langlais, M. Blandin, Mme Bodineau)

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-01-PER-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 04

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 20  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Projet Educatif Global - Validation des aides financières aux actions éducatives.

### Etaient présents :

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAIIS)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés** : M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER (procuration à M. Dréno), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance** : Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

**CONSIDERANT** la présentation de M. MORMANN ;

**CONSIDERANT** les termes de la délibération n° 2016 02 07 du conseil communautaire du 3 février 2016 validant les orientations et objectifs du Projet Éducatif Global 2016/2018 ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission VESS du 29 mai 2018 et l'avis du Bureau communautaire du 13 juin 2018 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **AUTORISER** le Président à signer les conventions de financement ;
- **VALIDER** le montant des aides financières pour la mise en place d'actions éducatives (tableau ci-joint) ;
- **PROCEDER** au versement de l'aide financière en deux temps : 50% avant le démarrage de l'action et le solde sur présentation de la facture après la réalisation de l'action.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

  


Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-04-JEU-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

## Projet Educatif Global - Répartition des aides financières aux actions PEG 2018

N°	Action N°1	Action N°2	Nom action	Porteurs action	Partenaires	Coût action	Subv. Demandée	Avis du service	Avis com° VESS	Avis Bureau	Vote du CC
1			<i>Séjour au centre PEP de la Ducherais à Campbon</i>	ALSH l'île aux Castors (Bouvron)	ALSH Les Parpallous (Chevallerais)	2857	1200	500	500	500	500
2		x	<i>Ciné-débat</i>	Amicale laïque de La Chevallerais	Commune de La Chevallerais CSC Tempo	3900	2000	500	500	500	500
3		x	<i>Fête des lumières</i>	Commune Le Gâvre	Bibliothèque La forêt aux livres CSC Tempo	860	200	200	200	200	200
4			<i>Ciné plein air</i>	Commune Le Gâvre	Ecole de musique blinoise	2200	500	200	300	200	200
5		x	<i>Sortie nature</i>	ALSH Les Genêts	Chemins d'avenir	1200	300	300	300	300	300
6		x	<i>Rencontre inter-générationnelle</i>	ALSH Les Genêts	Résidence "le logis de la petite Forêt (Bouvron)	362	362	300	300	300	300
7		x	<i>Séjour inter-centre</i>	CSC Tempo	ALSH La Chevallerais ALSH Bouvron / ALSH Le Gâvre ALSH Blain	4198	1500	1500	1500	1500	1500
8		x	<i>Atelier web radio</i>	CSC Tempo	Collège Saint-Laurent	3215	1011	500	500	0	500
9		x	<i>Accompagnement de projets de jeunes</i>	CSC Tempo	Lycée Camille Claudel	26100	800	200	200	0	0
10		x	<i>L'inTEMPorel</i>	CSC Tempo	Ecole de musique blinoise	5800	1850	600	600	300	300
11		x	<i>C'est la pause</i>	CSC Tempo	Collège Le Galinet Collège La salle St-Laurent	3499	2294	200	100	0	0
<b>TOTAL</b>						<b>54191</b>	<b>12017</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>	<b>3800</b>	<b>4300</b>

Accusé de réception en préfecture  
 044-244400453-20180704-D2018-07-04-JEU-DE  
 Date de réception en préfecture : 11/07/2018  
 Date de réception en préfecture : 11/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 05

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 20  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Renouvellement de la convention entre la Mission Locale Nord Atlantique et le Pays de Blain pour l'année 2018

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), M. VERGER (procuration à M. Dréno), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

**CONSIDERANT** la présentation de M. Jacky CLOUET de :

- la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Nord Atlantique pour l'année 2018 ;
- la convention de Fonds d'Aide aux jeunes avec le département de Loire Atlantique pour l'année 2018 ;

**CONSIDERANT** que la participation des communes, ou des communautés de communes, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes est attendue à hauteur de 15 000 € pour l'année 2018 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la Commission Économie - Emploi - Formation en date du 11 juin 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2018.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Autoriser** le Président du Pays de Blain à signer la convention Fonds d'Aide aux Jeunes avec le département de Loire Atlantique pour l'année 2018 ;
- **Autoriser** le Président du Pays de Blain à finaliser et signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Nord Atlantique pour l'année 2018 ;
- **Autoriser** le versement d'une subvention de 1 373.91€ au titre de la participation du Pays de Blain au Fonds d'Aide aux Jeunes ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-05-EF-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018



- **Autoriser** le Président du Pays de Blain à verser à la Mission Locale Nord Atlantique pour l'année 2018, une subvention de fonctionnement de **19 680,91 €**.

**Unanimité.**

Affichage le : **11** juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-05-EF-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 07 06

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Convention 2018 avec l'association ATRE.

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)**

**Secrétaires de séance : Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)**

**CONSIDERANT** la présentation de Monsieur Jacky CLOUET de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association ATRE d'une part et la Communauté de Communes de la Région de Blain d'autre part pour une durée d'un an, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la Commission Économie - Emploi - Formation en date du 11 juin 2018 pour une subvention de 16 071 € et l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2018 pour une subvention de 13 571 €, déduction faite des 2 500 € versés à la Caisse à outils 44 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Autoriser** le Président à finaliser et signer la Convention d'objectifs et de moyens entre l'association ATRE et la Communauté de Communes pour une durée d'un an, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ;
- **Autoriser** le Président à verser une subvention 13 571 € pour l'année 2018.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-06-EF-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 07

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET : Convention 2016 – 2019 avec AIRE (Association Intercommunale pour le Retour à l'emploi)**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

**CONSIDERANT** la présentation de Monsieur Jacky CLOUET de la convention entre l'association AIRE, d'une part et le Pays de Blain, pour le Pôle Economie, Emploi et Formation d'autre part conclue pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**CONSIDERANT** les termes de la délibération n°2016 06 01 du conseil communautaire du Pays de Blain ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la Commission Economie – Emploi – Formation en date du 11 juin 2018 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2018 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Autoriser** le Président du Pays de Blain à verser la somme de **25 570 €** à l'association AIRE relative à la prise en charge des actions de formation sur les espaces verts de la Communauté de communes pour l'année 2018 ;
- **Autoriser** le Président du Pays de Blain à verser une subvention de fonctionnement de **4 300 euros** pour le financement d'un poste d'insertion à l'association AIRE pour 2018.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-07-EF-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 08

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**Objet : Environnement : Service Déchets : création d'un budget annexe.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU les dispositions des articles L. 2221-1 et L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de la Région de Blain exerce par ses statuts la compétence « **8.4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.** » ;

**CONSIDERANT** la délibération N° 2018 02 02 instituant le principe de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**CONSIDERANT** que l'activité aura un caractère industriel et commercial ;

**CONSIDERANT** que cette activité en tant que Service Public Industriel et Commercial doit être exécutée dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4 et que le budget annexe ainsi créé sera géré TTC, budget non assujetti à la TVA ;

**CONSIDERANT** l'avis unanime du Bureau communautaire du 13 juin 2018 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-08-ENV-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de :**

- Créer un budget annexe pour la gestion du service public « Déchets – Redevance incitative » de la communauté de Communes de la Région de Blain ;
- Appliquer l’instruction budgétaire et comptable M4. Le budget annexe ainsi créé sera géré en TTC ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-08-ENV-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2018 07 09

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Sentiers de Randonnée : Modification du sentier des carrières

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU la délibération de la commune de Blain 2015 / 05 / 05 en date du 21 Mai 2005 demandant l'inscription du sentier des carrières au PDIPR et autorisant le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux BM 0239, XH 0072, XH 0131, XI 0271, XI 0259.

VU les statuts du Pays de Blain qui prévoient que la Communauté de Communes est désormais compétente pour : « *La création, modification et suppression des tracés des sentiers d'intérêt communautaire ainsi que la gestion du balisage, de la signalétique directionnelle et des aménagements légers destinés à améliorer le confort et l'accessibilité desdits sentiers. Les sentiers d'intérêt communautaire sont définis comme étant les sentiers de randonnée pédestre compatibles avec le cahier des charges du PDIPR en vigueur, les « Boucles Vélo » selon le plan guide du Pays de Blain, la boucle équestre en Forêt du Gâvre ainsi que les liaisons et variantes se rapportant aux sentiers déclarés d'intérêt communautaire.* »

**CONSIDERANT** la charte pour l'entretien et l'aménagement des sentiers de randonnée ;

**CONSIDERANT** la présentation de Mr Nicolas OUDAERT ainsi que la carte annexée à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable, unanime, de la commission CTC en date du 14 mai 2018.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-09-TOU-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Approuver** la modification du tracé du sentier des carrières ;
- **Demander** au Département la modification dudit sentier au PDIPR ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment à solliciter les subventions au titre du PDIPR pour ce sentier.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-09-TOU-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 10

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**Objet :** Avis du Pays de Blain sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Loire-Atlantique 2018-2024.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique ;

Vu la demande d'un avis du Pays de Blain par courrier conjoint de la Préfecture et du Département en date du 08 juin 2018 ;

Considérant qu'il est écrit que, « Suite à des discussions avec l'intercommunalité, il a été jugé qu'il n'était plus utile de prescrire des terrains familiaux locatifs au regard de la sédentarisation des familles concernées ailleurs sur le territoire. De même, au regard de l'âge des enfants des familles installées, aucun phénomène de cohabitation ne devrait avoir lieu au cours des 6 prochaines années. »

Considérant la demande de création d'un « Comité de suivi territorial par EPCI », pouvant être réduit à la désignation de référents au sein des agents et des élus ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- Rappeler que l'aire d'accueil des gens du voyage du Pays de Blain est constituée de 5 emplacements de 2 places chacun, soit 10 places ;
- Rappeler que l'occupation de cette aire d'accueil a été, en 2017, de 70% ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-10-GDV-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018



- Rappeler que la dimension réduite du Pays de Blain, à 4 communes et 16 000 habitants, ne permet pas la mise en place d'un « Comité de suivi territorial par EPCI » ;
- Approuver la page 111 du projet de schéma, en précisant que 3 places restent libres en moyenne par mois ;
- Émettre un avis favorable au projet de schéma, après les remarques et notes ci-dessus.

**Unanimité.**

Affichage le : 11 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-10-GDV-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2018  
Date de réception préfecture : 11/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 11

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Rapport d'activités 2017 du centre aquatique Canal Forêt.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;  
VU les dispositions des articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**CONSIDERANT** la présentation de M. MORMANN ;  
**CONSIDERANT** les termes de la délibération n° 2016 07 01 du conseil communautaire du Pays de Blain du 6 juillet 2016 approuvant le choix du délégataire et les termes du contrat ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- **Prendre acte** du rapport d'activités 2017 et de ses annexes comptables.

**Unanimité.**

Affichage le : 12 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-11-SPO-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 12

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET** : Rapport d'activités 2017 du multi-accueil Pomme de ReINETTE.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;  
VU les dispositions des articles L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la présentation de M. MORMANN ;

CONSIDERANT les termes de la délibération n° 2017 07 01 du conseil communautaire du Pays de Blain du 12 juillet 2017 approuvant le choix du délégataire et les termes du contrat ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- Prendre acte du rapport d'activités 2017 et de ses annexes comptables.

Unanimité.

Affichage le : 12 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-12-JEU-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 13

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**OBJET : Rapport annuel d'activités Lila à la Demande – Secteur Canal.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5214-1) ;  
VU les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que le Président de la communauté de communes doit adresser, chaque année, aux différents maires de ses communes membres, un rapport retraçant l'activité de la collectivité, en vue d'une communication à leur assemblée délibérante respective,

Il appartient au Conseil Communautaire du Pays de Blain de prendre acte du présent rapport d'activité du service « Lila à la Demande » pour l'année 2017.

Suite à l'exposé qui en a été fait et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**DECIDE** d'adopter le rapport annuel d'activités 2017 du service « Lila à la Demande – Canal » du Pays de Blain.

**Unanimité.**

Affichage le : 13 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 13 juillet 2018

Le Vice-Président

Jean-Michel BUF



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-13-TSC-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 14

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 25 juin 2018

Présents : 21

Date de l'affichage : 25 juin 2018

Votants : 27

**OBJET : Prix et qualité des Services Publics - Rapport d'activités 2016 du SPANC.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU les lois n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'Eau et n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU le décret n° 95-365 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Suite à l'exposé qui en a été fait et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**DECIDE** d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du Pays de Blain pour l'année 2017.

**Unanimité.**

Affichage le : 12 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-14-ENV-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018 07 15

Séance du 04 juillet 2018

Nombre de Membres : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

Date de convocation : 25 juin 2018  
Date de l'affichage : 25 juin 2018

**Objet :** Motion déposée par l'Agence de l'eau sur l'état des finances de l'agence et sur ses capacités d'action dans le futur.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, J-L. POINTEAU, J-F. RICARD, M-J GUINEL, R. SCHLADT, (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN, J. CLOUET (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** M-F. GUIHO (procuration à Mme Guiho), J. FLIPPOT (procuration à M. Buf), C. CAMELIN (procuration à M. Mormann), T. PLANTARD (procuration à Mme Schladt), I. CHASSE, E. CRUAUD (procuration à M. Gasnier), M-C. GUILLOSSOU, J. ARIZA (procuration à M. Oudaert)

**Secrétaires de séance :** Mme VANSON & M. ETIENNE (Commune de Bouvron)

Considérant la lecture par Monsieur le Président de la motion déposée par l'Agence de l'eau sur l'état des finances de l'agence et sur ses capacités d'action dans le futur ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire **décide** de marquer son adhésion au contenu de cette motion.

**Unanimité.**

Affichage le : 12 juillet 2018

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 11 juillet 2018

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-15-ENV-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018



## MOTION

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril

➤ **Considérant**

- a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
- b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux
- c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
- e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
- f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
- g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11<sup>e</sup> programme (292 millions d'euros d'aide par an)
- h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)
- i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
- j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

➤ Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin

➤ Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-15-ENV-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018

**MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

**EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>e</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

**CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

**EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11<sup>es</sup> programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

**SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne

Thierry BURLOT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-15-ENV-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018





Orléans, le 25/05/2018

**Destinataires - Présidents du bassin Loire-Bretagne :**

- Conseils régionaux et départementaux
- Commissions locales de l'eau
- Établissements publics territoriaux de bassin
- Établissements publics de coopération intercommunale
- Chambres consulaires régionales et départementales (agriculture, métiers, commerce et industrie)

**Président du comité de bassin Loire-Bretagne**

Thierry Burlot  
[comite-bassin@eau-loire-bretagne.fr](mailto:comite-bassin@eau-loire-bretagne.fr)

N/Réf : SIB/CB/TB/180

**Objet : Motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018**

P.J. : Motion

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Il fixera les règles d'intervention pour les six prochaines années, sur la période 2019-2024 et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10<sup>e</sup> programme d'intervention. Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

Ces décisions ont un impact budgétaire considérable. Le montant des aides de l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au 10<sup>e</sup> programme, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne auquel vous appartenez.

Disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires. Or une baisse du budget de 25% ne nous permettra pas de répondre correctement aux besoins. Dans ce contexte, le comité de bassin réuni le 26 avril a adopté la motion jointe au présent courrier. Il exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>e</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Je vous invite à porter cette motion à la connaissance de l'instance que vous présidez avant l'été. Si elle en partage le contenu, je vous propose de l'inviter à délibérer pour marquer cette adhésion, et d'adresser ensuite copie de votre délibération au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et à moi-même.

Je compte sur votre mobilisation pour obtenir une évolution du cadrage législatif des 11<sup>es</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau et vous assure de ma détermination à y parvenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président  
du comité de bassin Loire-Bretagne

*Comptant vivement sur votre soutien*

*Amities*

Thierry BURLLOT

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20180704-D2018-07-15-ENV-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2018  
Date de réception préfecture : 13/07/2018